



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

DECISION n° 2022 - 467

I.1.2 - Modifications marchés de travaux procédure formalisée

OBJET : Marché de gestion globale à performance énergétique de travaux et d'entretien des installations d'éclairage et signalisation lumineuse tricolore (Marché 17F24) Avenant n°5

DGA Ressources
Direction des affaires
juridiques et de la
commande publique
Réf. : HV/ RV 251322
DGS :
DGAR :
CAB :
CS :

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

VU le Code de la Commande Publique,
VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,
VU l'avis favorable rendu par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) le 7 septembre 2022.

Considérant que le marché 17F24 notifié le 15 mars 2017 au groupement *EIFFAGE ENERGIE AQUITAINE (mandataire) 251 rue de la Ferronnerie – ZI – BP 80087 40 601 BISCARROSSE CEDEX* et *ETPM 13 rue Jean Perrin 33600 PESSAC*, pour la gestion globale à performance énergétique de travaux et d'entretien des installations d'éclairage et signalisation lumineuse tricolore, a été conclu pour une durée de 5 ans et un montant de 5 565 777.40 € HT,

Considérant que la Commune a dû réaliser les études et diagnostics internes nécessaires à l'expression précise de ses besoins dans le cadre du renouvellement du marché, il est nécessaire de modifier le terme du marché pour tenir compte de ces difficultés et retards, et pour couvrir le temps de publication et procédure du futur appel d'offres,

Considérant que la date d'échéance du marché était fixée au 15 septembre 2022 et qu'il est nécessaire de la prolonger jusqu'au 31 décembre 2022,

Considérant que cette prolongation représente un coût s'estimant à plus ou moins 5.30% soit une augmentation de 15.80% du montant initial pour l'ensemble des avenants.

DECIDE

ARTICLE I

De signer un avenant avec le groupement **EIFFAGE ENERGIE AQUITAINE/ ETPM** prolongeant la durée du marché jusqu'au 31 décembre 2022, représentant une augmentation totale de 15.80 % du montant initial.

ARTICLE II

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la notification et de l'exécution du marché.

Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de la légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 12/09/2022


Patrick DAVET

Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220902-DEC2022_467-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2022

Affichage : 13/09/2022

Le Maire de la Teste de Buch Patrick DAVET

